

Décision n° D2022_135

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-11, R2124-2 1°, R 2162-2 al.2 ; et R2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, décomposé en trois lots, pour la distribution du magazine du Conseil Départemental et de tout autre distribution de document d'information, dont les seuils sont les suivants pour une durée de quatre ans :

- Lot n° 1 : Distribution de magazine et de tout autre document d'information – Secteur Ouest du département à forte densité démographique (secteur I)
minimum : 200 000 euros HT et maximum : 1 100 000 euros HT ;
- Lot n° 2 : Distribution de magazine et de tout autre document d'information – Secteur Est du département à moyenne densité démographique (secteur II)
minimum : 200 000 euros HT et maximum : 1 300 000 euros HT ;
- Lot n° 3 : Contrôle de la qualité de la distribution



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221122-D2022_135-AR

minimum : 11 000 euros HT et maximum : 200 000 euros HT.

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221122-D2022_135-AR